

Les foires commerciales

La participation à des foires commerciales à l'étranger planifiée par le gouvernement se limite généralement à un secteur industriel ou à un genre de produit précis.

Le choix des foires commerciales se fonde sur la réputation de ces manifestations, le degré de compétitivité internationale des fabricants canadiens de ces produits, la demande dans la région où se situe le marché de la foire, le rapport coûts-avantages en fonction des ventes prévues par dollar investi, et le degré de priorité qu'accorde le AECEC aux marchés cibles de la foire et aux produits dont celle-ci fait la promotion.

Cette catégorie d'activités peut comprendre la participation à un stand national dans le cadre d'une foire commerciale réputée, à une exposition solo organisée par le Ministère, à un stand d'information, à une promotion en magasin ou à une exposition d'échantillons.

Une entreprise peut recevoir l'aide financière du PDME pour participer au même événement jusqu'à trois reprises au maximum depuis le 1 avril 1986.

Une entreprise qui a participé au même événement à trois reprises demeure admissible à participer à une foire commerciale parrainée par le gouvernement, mais seulement si elle verse le plein montant des frais directs qu'entraîne pour le gouvernement la présence de cette entreprise dans le stand national.

Les participants invités par le gouvernement n'ont pas droit à l'assistance financière offerte par le volet industrie du PDME, sauf lorsque le participant est obligé d'exposer à l'extérieur du stand national en raison du manque d'espace ou lorsque la présence du gouvernement se limite à un stand d'information.

La contribution du PDME

Les entreprises participantes paient des droits de participation qui varient d'un événement à l'autre et qui leur donnent généralement accès aux services suivants offerts par le PDME:

- aménagement d'une aire centrale sur les lieux de l'exposition, ce qui peut comprendre une salle de réception et(ou) de travail réservée aux entreprises participantes et aux acheteurs éventuels, une aire d'accueil et(ou) un stand d'information;
- la réservation d'espace;
- la gestion de la présence canadienne à l'exposition;
- des services d'experts-conseils en marketing à l'exposition, ce qui comprend les arrangements en vue de rencontrer les acheteurs locaux.

En fonction des disponibilités budgétaires et des caractéristiques de l'événement, le PDME peut couvrir en tout ou en partie les frais suivants:

- espace d'exposition;
- conception et construction du stand;
- transport, montage et démontage du matériel, ce qui comprend le déballage, l'installation et le remballage du matériel;